



Préfecture du Val d'Oise

Direction Départementale des  
Territoires

Service de l'Agriculture, de la  
Forêt et de l'Environnement

KAUFMAN & BROAD  
127 avenue Charles de Gaulle  
92207 NEUILLY SUR SEINE

A l'attention de M.HUBERT Alexis

Cergy-Pontoise, le 7 septembre 2011

objet : **Demande d'autorisation de défrichement**  
n/réf : **FB**  
affaire suivie par : **Fabrice Boulay**  
tél. 01 34 25 25 02. fax 01 34 25 26 88  
mél. : [fabrice.boulay@val-doise.gouv.fr](mailto:fabrice.boulay@val-doise.gouv.fr)

Monsieur,


Vous avez adressé le 19 juillet dernier à la Direction départementale des territoires du Val d'Oise, un dossier de demande d'autorisation de défrichement en un exemplaire relatif à la construction d'un lotissement par la société KAUFMAN et BROAD HOMES sur la commune de VAUREAL.

Après un examen approfondi du dossier, j'ai l'honneur de vous informer que ce dossier n'est pas recevable en l'état. En effet, le schéma Directeur Régional d'Ile de France de 1994 qui est un document supra communal impose une bande inconstructible de 50 mètres autour des massifs boisés de plus de 100 ha. Or, dans le dossier cette bande n'est pas respectée.

Seule la modification du projet en respectant cette bande des cinquante mètres pourrait permettre à la Société KAUFMAN et BROARD la construction de ce lotissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*le Chef du service Agriculture-Forêt-Environnement  
Animateur de la MISE*



Alain CLEMENT

Copie à la Mairie de VAUREAL